



Succession Suisse/Canada

Par PhillyJoe

Bonjour,
Pour un citoyen suisse établi au Canada, quelle loi successorale s'applique-t-elle (répartition des biens financiers sur un testament)? Celle du pays d'origine, ou celle du pays de domicile (pour autant que ces lois soient différentes)?
Merci

Par ESP

Bonsoir
Vous êtes sur un forum de droit Français.
Il existe une convention Franco-Canadienne. Sur un site de L'administration Suisse, vous devriez trouver les dispositions Helvétiques/Canadiennes.